

Serment Olympique

Depuis 1972, juste après l'allumage de la flamme olympique, un athlète du pays hôte prête le serment suivant :

« Au nom de tous les concurrents, je promets que nous prendrons part à ces Jeux Olympiques en respectant et suivant les règles qui les régissent, en nous engageant pour un sport sans dopage et sans drogues, dans un esprit de sportivité, pour la gloire du sport et l'honneur de nos équipes. »

Puis, un juge du pays hôte prononce à son tour le serment suivant :
«Au nom de tous les juges et officiels, je promets que nous remplirons nos fonctions pendant ces Jeux Olympiques en toute impartialité, en respectant et suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité. »

Le serment devient le symbole du respect de l'égalité et du jugement rendu entre chacun des concurrents dans la compétition.